Envoyé en préfecture le 28/11/2016
Reçu en préfecture le 28/11/2016
Affiché le
ID : 039-200055041-20161128-DCC2016_11_119-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

4 novembre 2016

et qu'elle a été faite le

4 novembre 2016

Que le nombre des membres en exercice est de : 36

Présents : 27

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 8

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2016_11_119

Objet :

Modification du PLU de Salans : annule et remplace la précédente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

L'an deux mil quinze, le 10 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à VITREUX (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND **Evans :** M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans :** M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY, M. Sébastien HENGY, Mme Martine VERMOT DESROCHES **Gendrey :** M. Pierre ROUX **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **Louvatange :** M. Gérôme FASSENET **Orchamps :** M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL **Ougney :** M. Eric CHAPUIS **Pagney :** M. Michel GANET **Petit-Mercey :** M. Rémy MARTIN **Ranchot :** M. Eric MONTIGNON **Rans :** M. Stéphane MONTRELAY **Romain :** Mme Nathalie RUDE **Salans :** M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux :** M. Alain GOMOT

Suppléés : **Courtefontaine :** M. Bernard AUBERTIN

Absents excusés : **Etrepigney** : M. Didier PEREZ **Evans :** M. Jean-Luc HUDRY **La Bretenière :** M. Joseph ROY **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Orchamps :** M. Denis JEUNET **Our :** M. Jean-Claude MOREL **Plumont :** M. Michel GREMAUX **Rouffange :** M. Didier TISSOT

Secrétaire de séance : M. Alain GOMOT

Procurations de vote :

Mandants : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Joseph ROY (LA BRETENIERE) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Jean-Claude MOREL (OUR) M. Michel GREMAUX (PLUMONT)
Mandataires : M. Christophe FERRAND (DAMPIERRE) M. Gérôme FASSENET (LOUVATANGE) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Michel BENESSIANO (SERMANGE) M. Rémy MARTIN (PETIT MERCEY)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 28/11/2016
Reçu en préfecture le 28/11/2016
Affiché le
ID : 039-243900569-20161110-DCC2016_11_119-DE

MODIFICATION DU PLU DE SALANS : ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45, L.153-46, L.153-47 ;

CONSIDERANT que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 30/05/2016 au 01/07/2016 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation ;

CONSIDERANT que la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président :

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la modification simplifiée du PLU de la commune de SALANS portant sur :**
  - **l'échelle des indices de zones à réduire : le plan provisoire nécessite la réduction de la police des n° de parcelles qui peuvent se chevaucher et rendre difficile la lecture du plan. Par ailleurs pour les zones ou sous-secteurs de taille réduite, il conviendra de matérialiser leurs emplacements par une flèche afin de ne laisser aucun doute au pétitionnaire ;**
  - **la modification de la représentation de la trame verte et bleue dans la cartouche ;**
  - **la modification des pages de gardes concernant la personne habilitée à approuver le document ;**
  - **la modification de l'erreur contenue dans l'OAP : il convient de préciser que la notion d'impossibilité de créer d'impasse ne concerne que le secteur « b » du schéma comme cela avait été validé par le conseil municipal lors de l'élaboration ;**
  - **la prise en compte de la remarque de la Préfecture, en annexe de son courrier du 7 juin 2016 ;**
  - **la modification du plan des servitudes en complément la représentation de la servitude PM1 résultant du plan de prévention des risques inondation (PPRI)) approuvé le 8 août 2008 ;**
  - **le recueil des servitudes.**

- **dit que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes Jura Nord durant un mois et d'une mention dans le journal suivant : LE PROGRES.**

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage à la Communauté de Communes Jura Nord et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Communauté de Communes Jura Nord et à la mairie de Salans aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Jura.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que les plans des servitudes d'utilité publique, sera transmise à Monsieur le Préfet du Jura.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérôme FASSENET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0